

# Demande d'ouverture d'un débit temporaire de boissons

Démarche en ligne

## Demandeur

Nom de l'association

Nom du demandeur

Qualité (*Président, membre, etc*)

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

E-mail

## Objet de la demande

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons du :

1<sup>er</sup> groupe\*

3<sup>ème</sup> groupe\*

Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation : (*Précisez*)

Date de la manifestation :

Du

de

à

au

de

à

La demande doit parvenir au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation au service Prestations à la Population.

**La durée d'exploitation du débit de boissons est limitée à celle de la manifestation, à l'occasion de laquelle il est ouvert.**

*(\*)Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de trace d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, bières sans alcool.*

*(\*) 3<sup>ème</sup> groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, champagne, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin de liqueurs de fraise, framboise, cassis ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés l'alcool pur.*

À Saint-Avé, le :

Signature du demandeur :

Ce formulaire dûment complété est à adresser à : **Ville de Saint-Avé - Place de l'Hôtel de Ville - B.P. 40020 - Saint-Avé cedex / [accueil@saint-ave.fr](mailto:accueil@saint-ave.fr)**

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Cadre réservé à l'administration (*merci de ne rien inscrire*)

Date de réception de la demande :

Avis du Maire : Favorable      Défavorable

Motif du refus :

Observations